



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

PLATEFORME PASTORALE  
Tchad

---

## CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE ENTRE LE TCHAD, LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET LE CAMEROUN



Auteur : Plateforme pastorale du Tchad

Septembre 2025

## **TABLE DES MATIERES**

---

<b><u>LISTE DES FIGURES</u></b>	<b>4</b>
<b><u>LISTE DES TABLEAUX</u></b>	<b>5</b>
<b><u>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES</u></b>	<b>5</b>
<b><u>REMERCIEMENTS</u></b>	<b>3</b>
<b><u>RESUME EXECUTIF</u></b>	<b>4</b>
<b>I- <u>INTRODUCTION</u></b>	<b>8</b>
1.1- CONTEXTE GLOBAL	8
1.2- CONTEXTE INSTITUTIONNEL	8
1.3- CADRE JURIDIQUE	10
1.4- CONTEXTE SECURITAIRE	11
<b>II- <u>DYNAMIQUE DE LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE</u></b>	<b>11</b>
2.1- LES FACTEURS A L'ORIGINE DE LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE	11
2.2- AXES ET ITINERAIRES DE TRANSHUMANCES	13
2.2.1- LES PRINCIPAUX AXES DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE	13
FIGURE 1 : CARTE DES AXES DE LA TRANSHUMANCE TCHAD-RCA-CAMEROUN	13
2.2.2- LES ITINERAIRES DE LA TRANSHUMANCE	13
2.2.3- LES COULOIRS DE PASSAGE ET AIRES DE PATURAGE DU BETAIL LORS DE LA TT	14
FIGURE 2 : COULOIRS DE TRANSHUMANCE EN RCA	15
<b>III- <u>METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS LIES A LA TRASHUMANCE</u></b>	<b>16</b>
3.1- REVUE DOCUMENTAIRE	16
3.2- ANALYSE APPROFONDIE BASEE SUR LES EXPERIENCES DES ACTEURS DE LA PPT	16
3.3- VALIDATION DU DOCUMENT AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LA TRANSHUMANCE	16
<b>IV- <u>LES PRINCIPAUX ACTEURS LIES A LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE ET LEURS ROLES</u></b>	<b>17</b>
4.1- LES COMMUNAUTES LOCALES USAGERS DES RESSOURCES	17
4.2- LES INSTITUTIONS NATIONALES ET REGIONALES	18
4.3- LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)	19

4.4- LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE ET DE LA RECHERCHE	19
4.5- LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	19
4.6- RECAPITULATIF DES ACTEURS DE LA TRANSHUMANCE ET LEUR ROLES	20
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b><u>21</u></b>
<b><u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u></b>	<b><u>22</u></b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b><u>24</u></b>
ANNEXE 1 : LES DIFFERENTS PROJETS PASTORAUX EN COURS D'EXECUTION	24
ANNEXE 2 : LA DIVERSITE DES ACTEURS AU CAMEROUN, TCHAD ET LA RCA.	25

## **REMERCIEMENTS**

---

Nous exprimons tout d'abord nos remerciements à l'équipe du projet sous régional « Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits liés à la Transhumance transfrontalière en République du Tchad, en République du Cameroun et en République Centrafricaine » et la FAO, pour leur soutien indéfectible dans la conduite de cette activité de cartographie des acteurs. La réussite de cette activité résulte des efforts et du dynamisme de l'équipe PPT - FAO.

Nous sommes reconnaissants aux contributions des nombreuses parties prenantes locales lors de la collecte des données, aux techniciens des Ministères sectoriels qui ont partagé des informations avec nous ainsi que de leur franche collaboration.

Enfin, notre gratitude va également à l'endroit de nos collègues de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) qui ont fait preuve d'un bon sens du professionnalisme et du dévouement pour la bonne exécution de cette activité.

## **RESUME exécutif**

---

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités des communautés rurales dans la plupart des pays sahéliens d'Afrique Centrale.

Le Tchad, le Cameroun et la RCA, pays transfrontaliers comptant parmi les pays en voie de développement, sont des espaces de développement par excellence de l'agriculture et de l'élevage qui y occupent une place très importante. Ces activités constituent une source majeure de l'économie de ces pays, et contribuent fortement à la sécurité alimentaire.

L'agriculture et l'élevage contribuent pour une part substantielle dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et dans les échanges commerciaux. Elles contribuent à hauteur de 53% de PIB au Tchad ; 55% de PIB en RCA et 25% de PIB au Cameroun (Étude d'ACF, 2023).

Au Sahel d'une manière générale, l'élevage est dominé par les systèmes pastoraux dont la mobilité de bétails et ou des hommes est au cœur de ce système. On distingue deux pratiques pastorales. L'une orientée vers l'exploitation des pâturages verts et les eaux de surfaces (fleuves, lacs). Cette pratique s'observe beaucoup plus au Lac Tchad et dans la zone soudanienne. La deuxième pratique est orientée vers l'exploitation des pâturages secs, eaux souterraines (puits et stations pastorales) ainsi que les cures salées. Cette pratique s'observe par contre d'avantage dans la zone sahélienne à pâturages herbacées et ligneux.

En outre, la transhumance est une pratique ancestrale dans ces trois pays et dans la sous-région en général. A titre illustratif, selon le Transhumance Tracking Tool, (TTT) de l'OIM, entre mars et mai 2021, plus de 435 000 animaux, essentiellement bovins accompagnés de plus de 11 500 éleveurs ont pratiqué la transhumance interne ou transfrontalière au Cameroun. Ces éleveurs étaient principalement de nationalité tchadienne (50%), camerounaise (40%), centrafricaine (6%) et nigériane (2%).

Cependant, la pratique de la transhumance est confrontée à un nombre croissant de risques et vulnérabilités qui mettent en péril le mode de vie des transhumants et menacent la cohésion sociale entre les communautés rurales. Ce système pastoral basé sur la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux correspond à un ensemble de stratégies traditionnelles d'utilisation optimale des ressources naturelles, particulièrement dans les zones arides et semi-arides, stratégies fortement déterminées par le niveau d'informations auxquelles ont accès les conducteurs de troupeaux. Ces stratégies traditionnelles d'adaptation n'ont malheureusement pas pu résister aux nombreuses agressions de ces deux décennies, résultant des changements climatiques entraînant des sécheresses successives, de la pression démographique humaine et animale, des actions anthropiques ainsi que des conflits armés. Pour s'adapter à ces conditions, la transhumance qu'elle soit nationale ou transfrontalière doit intégrer les conditions de zones de transit et de zones d'accueil,

qui parfois peuvent être un troisième pays. Comme dans la transhumance « saisonnière », l'éleveur conduit son troupeau sur un espace d'exploitation où il met en valeur tout au long de ses déplacements l'herbe qui pousse sur ces espaces.

Les productions (lait, viande, fumier) se font alors tout au long du déplacement et sont commercialisées sur l'ensemble de cet espace. La frontière (pouvant paraître virtuelle pour l'éleveur) qui est installée au milieu de cet espace ne change pas fondamentalement les principes de la transhumance (zone d'accueil et de départ, transformation des règles, etc.), mais a tendance à amplifier la notion d'étranger. Sur la zone que nous avons considérée, cette transhumance transfrontalière concerne le Tchad, le Cameroun et la RCA. Des mouvements de troupeaux ont toujours existé dans cette zone. Cependant la transhumance transfrontalière est apparue comme un phénomène massif après les sécheresses de 1973 et 1984.

Même si la complémentarité élevage/agriculture est affichée dans les discours officiels, avec la pression de l'élevage au sud, la cohabitation agriculteur–éleveur est devenue difficile débouchant souvent sur des conflits parfois meurtriers, notamment concernant la gestion des aires protégées et des ressources partagées (points d'eau, aires de pâturage, etc.).

Les principaux conflits identifiés résultant de la Transhumance transfrontalière sont : Les conflits liés aux dégâts dans les champs, les conflits liés aux vols de bétail, les conflits liés à l'utilisation des points d'eau, Les conflits fonciers et Les conflits liés à l'utilisation des aires protégées. Ces conflits sont aggravés par le néo-pastoralisme, l'insécurité créée par le terrorisme, la circulation des armes de guerre s et les changements climatiques.

Les trois États ont pris des mesures d'abord techniques et institutionnelles (mise en place d'une commission mixte Cameroun-RCA-Tchad), puis juridiques de gestion mais ces mesures restent en deçà des attentes, car elles ont été particulièrement impuissantes sur la prévention et la résolution des différents conflits liés à la transhumance. Les États se retrouvent encore dotés de législations fragmentaires, peu cohérentes, laissant peu de place aux différents acteurs concernés et surtout ne répondant pas dans la plupart des cas aux besoins urgents de pacification des rapports entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. Les Organisations Paysannes des éleveurs sont présentes et actives, mais la perturbation des pratiques et modes de gestion traditionnelle et administrative (intervention des Commandants de Brigade, de Sous-préfets, de Chefs de Canton et autres) des ressources pastorales d'une part et la faible capacité d'organisation des populations pastorales d'autre part, ne sont pas ou pas assez pris en compte dans les stratégies de développement des États, contribuant ainsi à la marginalisation du pastoralisme, de l'élevage et des éleveurs.

Bien qu'il existe des instances régionales (CEMAC/CEBEVHIRA / CEAAC) et des coopérations bilatérales qui sont censées faciliter les échanges et le dialogue entre les différents usagers des territoires concernés, force est de constater que la régulation

de la transhumance n'est pas optimale puisqu'elle n'intègre pas certaines réalités locales (dimension décentralisation, implication des acteurs locaux, etc.).

De plus, les vulnérabilités spécifiques aux populations dépendant de l'élevage sont trop souvent négligées par les acteurs de l'aide au développement, qui ont du mal à prendre en compte ces populations, par définition mobiles, dans leurs interventions bien souvent ancrées sur un territoire donné.

Pour mieux cerner et accompagner la transhumance transfrontalière, la FAO dans son projet « Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits liés à la Transhumance transfrontalière (TT) en République du Tchad, du Cameroun et de la République Centrafricaine » a jugé utile de cartographier les acteurs liés à la transhumance interne et transfrontalière entre le Tchad, la RCA et le Cameroun en vue de produire un document stratégique pour les interventions liées à cette problématique.

Ainsi les acteurs liés à la transhumance transfrontalière entre le Tchad, la RCA et le Cameroun peuvent être classés en cinq catégories :

- Les communautés locales usagers des ressources agro-pastorales
- Les acteurs institutionnels nationaux et régionaux ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Les organisations de la société civile et la recherche ;
- Les acteurs économiques.

Il faut donc noter que la nécessité de connaître l'ensemble des acteurs du pastoralisme, et leurs rôles et tous les facteurs liés à cette activité est de sécuriser la transhumance dans les frontières partagées entre les trois pays notamment le Tchad, le Cameroun et la RCA.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents acteurs, leurs responsabilités dans la transhumance et leurs préoccupations majeures

Tableau I : Synthèse des rôles clés par acteur

Acteurs	Responsabilités principales	Préoccupations majeures
Acteurs institutionnels	Régulation légale, sécurité des couloirs	Harmonisation des politiques, investissements pastoraux
Éleveurs transhumants	Déplacement saisonnier des troupeaux	Accès aux pâturages, sécurisation des ressources
Agriculteurs locaux	Mise en culture des terres	sécurité des parcelles agricoles, prévention conflits

ONG internationales	Financement, coordination technique	Conservation biodiversité, gestion participative des ressources
Chefs traditionnels	Médiation coutumière, résolution conflits locaux	Respect des us et coutumes, Transhumance apaisée
Institutions de recherches	Production des connaissance	Vulgarisation de données, valorisation de données
Médias publics & privés	Production des informations, la communication des informations	Changement de comportement,

## I- INTRODUCTION

---

### 1.1- Contexte global

Le pastoralisme, incluant la transhumance et le nomadisme, constitue le système d'élevage dominant dans les pays sahéliens de l'Afrique Centrale et Occidentale. Dans ce système, les animaux utilisent les ressources de la végétation naturelle, mais aussi d'autres ressources associées à ce système alimentaire dominant (1). Hérité de traditions très anciennes et basé sur la mobilité des hommes et des animaux, le pastoralisme demeure une activité socio-économique fondamentale en Afrique, particulièrement en termes de constitution et de distribution de revenus en milieu rural (2).

En Afrique, l'élevage pastoral représente 10 % à 44 % du Produit Intérieur Brut (PIB) selon les pays, et occupe plus d'un quart de leur population (3). Au Sahel, il représente 15 % du PIB total (4), et fournit 70 % de lait, et plus de la moitié de la viande de bovins et de petits ruminants (3). En Afrique centrale, sa contribution au PIB est estimée à 27 % au Tchad, 13 % au Cameroun et 9 % en République centrafricaine (RCA) (5). La mobilité des éleveurs présentait il y'a encore quelques années l'avantage d'être en phase avec l'environnement et de compenser la faible densité de la population occupant le territoire. Malgré cette contribution à l'économie des différents pays, la transhumance est depuis plusieurs années confrontée à des défis complexes résultant de multiples facteurs.

L'analyse de la Transhumance Transfrontalière (TT) permet de dire que les défis auxquels elle est confrontée sont en premier lieu ses possibilités d'adaptation par rapport aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement. A cet effet, les difficultés suivantes ont été identifiées : une réduction du fourrager disponible, une modification de la composition floristique avec parfois apparition d'espèces non consommées ou non appétées, une réduction des ressources en eau de surface de qualité, une diminution des aires de pâturages, du fait notamment de la croissance démographique humaine et animale, dégradation de la complémentarité éleveur agriculteur. En plus, il y a une fréquentation de plus en plus accrue des aires protégées, et un développement de l'agropastoralisme.

### 1.2- Contexte institutionnel

La transhumance est un mode de vie ancré dans la culture des communautés. Ce mode de vie a longtemps existé par son déplacement autour des différents marchés créés, constitue un facteur d'intégration régionale. Les troupeaux se déplaçant sans frontière, les troupeaux et leurs bergers vont d'un pays à un autre, nouant des liens sociaux avec les différentes communautés et pratiquant le commerce au le troc avec

ces communautés. Cependant cette activité est aujourd’hui confrontée à de nombreux défis qui l’empêchent d’évoluer convenablement. Telles que : l’absence d’infrastructures d’hydraulique pastorale, la privatisation ou accaparement des terres à d’autres fins que pastoral, et l’insécurité civile croissante, qui risquent à terme de compromettre l’élevage pastoral. À cela, viennent s’ajouter la faible prise en compte de l’activité dans les politiques des organisations sous régionales notamment la CEEAC. Cette faible prise en compte se manifeste par des plans d’aménagements élaborés qui ne tiennent pas compte de l’élevage ou l’absence de délimitation claire des espaces de pâturages et le manque d’attention accordée au pastoralisme par les politiques dans les différents investissements et un soutien faible (6).

Du point de vue institutionnel, chaque État dispose de ses propres institutions en charge de l’élevage. Ces dernières ont des démembrements au niveau local à travers des délégations ou autres formes de démembrements. Toutefois, le pastoralisme est une activité qui fait appel à d’autres acteurs pour une meilleure synergie d’action et un accompagnement de l’activité. Les problèmes de la scolarité, des services de santé et de communication, d’infrastructures d’élevage et d’autres besoins sociaux, relèvent de la compétence d’autres institutions qui doivent s’y associer en vue de résorber les conflits et assurer un usage durable des ressources et préserver l’environnement.

Les systèmes de gestion foncière évoluent entre tradition et modernité et tentent de réglementer les dynamiques empreintes d’intérêts multiples (7). Par ailleurs, la récurrence des aléas climatiques extrêmes provoque des déficits de production et des pertes en bétail qui réduisent les moyens d’existence des couches les plus pauvres des populations rurales.

En revanche, une politique pastorale appropriée et des réformes institutionnelles donnent de meilleures capacités de gestion aux pasteurs, permettent un accès équitable aux ressources, aux services et garantissent un usage et une gestion durables de l’environnement.

Dans la région d’Afrique centrale, la CEEAC a encore du mal à implémenter une politique visant une pacification de cette activité malgré son importance économique, social et environnemental. Toutefois, deux organismes interviennent de manière différente dans la transhumance apaisée. Il s’agit de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et la Commission économique du bétail et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA).

En effet, la CBLT a été créée avec pour mission d’assurer la gestion du lac Tchad et de ses ressources en eau partagées, la préservation des écosystèmes et la promotion de l’intégration régionale, la paix, la sécurité et le développement dans la région du lac Tchad. Tant dis que la CEBEVIRHA a pour mission de contribuer au développement durable, harmonisé et équilibré des secteurs de l’élevage, des industries animales, des pêches et de l’aquaculture, ainsi qu’à l’accroissement des échanges en vue de permettre aux États membres d’optimiser les productions nécessaires à l’atteinte de

la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations de la sous-région. Ces organismes souffrent du manque d'efficacité sur le terrain de leurs actions.

L'absence de synergie entre les institutions sous régionales constitue une faiblesse dans la conduite de l'activité pastorale et humanitaire. Dans un souci d'apaiser la transhumance et aux vues des mouvements des transhumants, les deux sous-régions devraient mutualiser leurs actions et développer une plus grande coopération sur le plan humanitaire en vue d'assurer la sécurité et le développement des activités du secteur élevage.

### 1.3- cadre juridique

Le cadre juridique relatif au pastoralisme a connu dans les trois pays des trajectoires différentes depuis les indépendances. Toutefois, ce cadre est resté marqué par les influences coloniales. Ainsi, le secteur agricole a toujours été valorisé dans les textes juridiques au détriment du secteur élevage et particulièrement pastoral.

On constate une fragilité de la reconnaissance juridique des droits d'accès pastoraux, même si des codes réglementaires ont été promulgués dans quelques-uns des pays du Sahel, et que des déclarations internationales qui recommandent une pleine reconnaissance à la mobilité pastorale ont été adoptées (4). Ainsi, les interactions entre les différents usagers des ressources naturelles suscitent des situations conflictuelles entre les différents acteurs, notamment entre les pasteurs et l'État via les gestionnaires des espaces protégés, mais aussi entre les pasteurs, les agriculteurs et les autres usagers des ressources (8).

Sur le plan sous régional, il existe de Décision relative à la règlementation de la transhumance entre les États des pays d'une même communauté. Cette décision s'applique prioritairement à la transhumance inter-état. Elle définit la transhumance inter-état comme des « déplacements saisonniers entre États, du bétail ayant quitté les limites de ses parcours habituels, en vue de l'exploitation des points d'eau et des pâturages ». Elle détermine les conditions de déplacement du bétail (Certificat international de transhumance-CIT) et d'accueil du bétail transhumant et impose l'obligation de garde des animaux. Elle institue un mécanisme de règlement des conflits ; tout conflit entre éleveurs transhumants et agriculteurs (mais uniquement entre ces derniers) doit être soumis à une conciliation préalable. Cette conciliation est menée par une Commission de conciliation sur la base des informations qu'elle aura réunies. Cette Commission est composée de représentants des éleveurs, des agriculteurs, des agents d'élevage, des eaux et forêts et des autorités politico-administratives locales. En cas de non conciliation, le différend est tranché par les tribunaux compétents (9).

En Afrique centrale, le Certificat International de transhumance est également entré en vigueur. Toutefois, sa mise en œuvre reste encore problématique. Mais à côté de ce document, les états ont élaboré des législations qui sont propres à chacun d'eux.

Au Cameroun par exemple, l'État a élaboré des textes qui taxent le passage de la transhumance au niveau de chaque collectivité territoriale décentralisée.

La transhumance étant une activité transnationale et transrégionale, pour s'arrimer au cadre de l'Union africaine, il serait important que les pays travaillent en synergie afin de tirer davantage de ressources, de pacifier cette dernière et de mieux accompagner ce secteur d'activité qui est une source de revenus et un bien culturel pour de nombreuses communautés.

#### 1.4- Contexte sécuritaire

A l'instar de plusieurs pays de l'Afrique, les pays du Bassin du Lac Tchad ainsi que la RCA connaissent des assauts répétés des guerres armées, des bandits et des djihadistes.

Les différents pays ont ainsi connu différentes trajectoires sécuritaires de la période coloniale à nos jours. A ce jour, le contexte est marqué au Cameroun et au Tchad par de nombreuses rebellions et des coups d'État. Ces situations ont entraîné depuis leur émergence et leur intensification, la mort des centaines de milliers de personnes et le déplacement de plusieurs autres. L'insurrection de Boko Haram et sa répression par les forces armées ont provoqué le déplacement forcé de plus de 2,6 millions de personnes et exposé plus de 6,3 millions d'individus à l'insécurité alimentaire. Cette insécurité est également amplifiée par les changements climatiques qui engendre à son tour les mouvements massifs de populations liés à l'insécurité et au terrorisme provoqué par le phénomène Boko Haram (**10-12**). Cette situation a engendré une précarisation des déplacés et des locaux sédentaires et a déstructuré l'activité pastorale.

Les conflits sont également le fruit de la compétition aux ressources naturelles (accès à l'eau, au pâturage etc.), amplifiés par les changements climatiques qui accentuent la sécheresse dans la zone entraînant les déplacements des populations vers d'autres espaces.

## II- DYNAMIQUE DE LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE

---

#### 2.1- Les facteurs à l'origine de la transhumance interne et transfrontalière

En général, les motifs de la mobilité pastorale sont les suivants :

- l'accessibilité au fourrage en quantité (notamment après une saison des pluies déficitaires) et en qualité (pour rechercher certaines espèces végétales comme *Andropogon gayanus*, *Zornia glochidiata* et d'autres herbes appétées sans oublier les ligneux et les résidus de récoltes, etc.) ;

- l'insuffisance de l'eau d'abreuvement pour le cheptel en saison sèche ;
- le souci d'éviter les dégâts champêtres en saison pluvieuse ;
- l'abandon des zones affectées par les maladies animales ;
- la recherche d'éléments minéraux (cure salée) ;
- le souci de réduire les risques de perte de bétail par vol ;
- le souci d'éviter les conflits inter ethniques ;
- recherche de gêne pour améliorer la productivité du troupeau. ;
- l'insécurité liée à la prolifération d'armes de guerre et au banditisme.

La grande transhumance qui est notée au niveau national et inter-états s'effectue du nord vers le sud. En effet, certains pays comme la RCA et le Cameroun font partie des zones éco-climatiques subhumides et humides, avec une période de croissance de l'herbe longue. Dans ces milieux, la végétation est dominée par les savanes à graminées vivaces qui ont la faculté de produire des repousses d'excellente qualité fourragère pendant la saison sèche, et qui sont très recherchées par le bétail. C'est cet avantage comparatif des conditions éco-climatiques, y compris les meilleures conditions d'abreuvement dans ces pays par rapport aux autres pays sahéliens limitrophes du Tchad, qui déterminent les flux de transhumance vers ces pays.

Cette transhumance en direction des régions du sud du pays et entre le Tchad-RCA-Cameroun est un phénomène très ancien. Mais c'est surtout à travers son ampleur (nombre de pasteurs), la distance parcourue (de plus en plus longue) et la violence des conflits qu'elle est considérée comme un événement. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- la disparition des maladies liées aux zones humides (trypanosomiase, Onchocercose et autres) ;
- les crises qu'ont connues les systèmes de production des pays sahéliens et qui ont obligé les éleveurs à chercher de nouveaux pâturages.

Au cours de ces mouvements, les éleveurs vont donc chercher l'eau, les pâturages et les espaces où ils peuvent se déplacer librement avec leurs troupeaux. Ainsi, ceux qui vont par exemple en RCA, recherchent :

- les nombreux points d'eaux de surfaces qu'ils trouvent dans les grands cours d'eau semi permanents ;
- l'herbe verte (grâce à des saisons des pluies plus abondantes et plus longues);
- des terres encore non cultivées où le gardiennage des animaux est facile.

Mais dans certaines régions en RCA et au Cameroun, la montée en puissance relativement récente de nouvelles formes d'insécurité telles que la prolifération des armes, les trafics de produits illicites générateurs de profits inédits, les actes de banditismes et de vols (y compris d'animaux) sans oublier les conséquences possibles des événements récents en RCA (guerre entre Séléka et Anti-balaka en 2013). Ces phénomènes dans un contexte d'États affaiblis (depuis les programmes d'ajustement

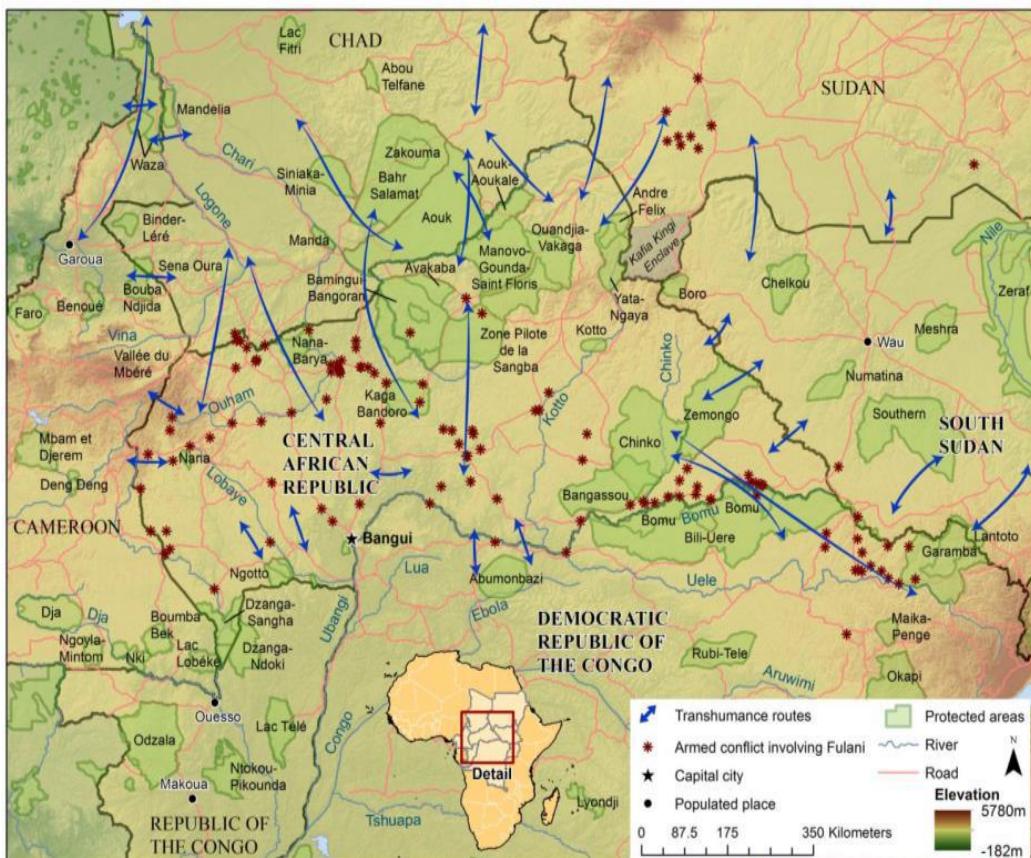
structurel) et de retrait d'opérateurs de développement ne peuvent que se retourner contre les populations civiles prises en étau dans un environnement plus complexe et incertain.

## 2.2- Axes et itinéraires de transhumances

### 2.2.1- Les principaux axes de la transhumance transfrontalière

Les trois pays sont tous concernés par la TT soit en tant que pays de départ, soit en tant que pays d'accueil ou de transit. Selon la saison, deux types d'axes peuvent être distingués :

- les axes nord-sud, les plus nombreux qui indiquent les mouvements de transhumance de saison sèche dans les zones de départ ; et
- les axes sud-nord, moins nombreux qui matérialisent les mouvements de transhumance de saison des pluies.



**Figure 1 : Carte des Axes de la transhumance Tchad-RCA-Cameroun**

Source : ICG, 2014 (*agrandir la carte pour distinguer les éléments de la légende*)

### 2.2.2- Les itinéraires de la transhumance

Les éleveurs transhumants restent très flexibles dans le choix de leurs itinéraires de déplacement même si d'une manière générale ils marquent une certaine préférence à

ceux qui leur permettent d'atteindre la zone d'accueil le plus rapidement possible et dans de bonnes conditions d'affouragement de leur bétail. Elles sont ainsi constituées d'une série d'étapes soigneusement choisies à partir des informations collectées auprès de plusieurs informateurs et de l'expérience personnelle de l'éleveur transhumant acquise des années durant.

Pour le choix des itinéraires, les éleveurs recherchent des informations relatives à l'existence et à la qualité des pâturages, la disponibilité de l'eau d'abreuvement, l'existence des pistes de transhumance et la présence ou pas de champs de culture. La présence des forces de défense et de sécurité dans la zone est aussi un critère pris en compte pour ne pas se retrouver sur leur chemin afin d'éviter les tracasseries de toutes sortes.

Ce choix est aussi dicté par d'autres informations complémentaires relatives à la sécurité du bétail et des éleveurs (vol de bétail et pathologies animales). L'ensemble de ces informations permet à l'éleveur de définir l'itinéraire de transhumance et la zone de destination finale. Mais tout au long de son déplacement, l'éleveur transhumant adapte et modifie les itinéraires afin de valoriser les zones où les ressources fourragères sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes.

#### 2.2.3- Les couloirs de passage et aires de pâturage du bétail lors de la TT

Dans le cadre de la TT, les aires de repos, les aires de pâturage, les pistes de transhumance et de passage sont des éléments importants. Les gîtes et pistes sont aménagés pour faire place au passage d'animaux dans les zones de culture ou pour avoir un accès aux points d'eau. Aussi bien les agriculteurs que les pasteurs reconnaissent-ils l'utilité des couloirs de transhumance comme facteur de paix et de quiétude. Tout de même les couloirs sont obstrués, occupés par des champs. Les couloirs délimités et matérialisés font souvent l'objet d'arrachage de balise. Ceci s'explique le plus souvent par le manque de suivi et la non consultation des populations riveraines. Pour éviter de ce genre de problèmes, il faut associer les agriculteurs, les pêcheurs et autres dans le choix, le tracé et le balisage des couloirs de transhumance.

En réalité, ce sont les aires de pâturages en tant que terres agricoles potentielles, qui causent le plus de problème. La disponibilité de ces terres est constamment remise en cause, si elles ne sont pas carrément annexées ou occupées par de champs « pièges ».

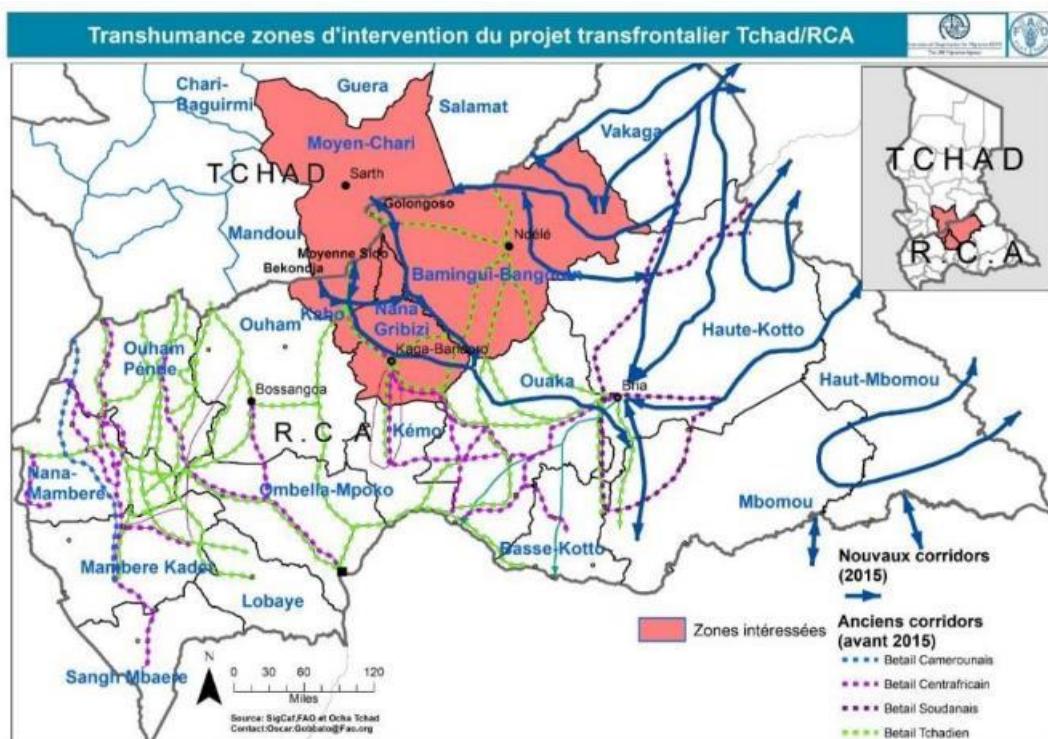
Les communautés villageoises ont mis en place des comités de gestion pour gérer les espaces. Les aires de pâturage aménagées ou non sont dépourvues d'un système de gardiennage et difficiles à contrôler par les membres des comités de gestion.

Tout de même quelques couloirs officiels et informels existent entre les 3 pays assurant une TT entre le Tchad, le Cameroun et la RCA.

Le Nord de la RCA fait frontière en grande partie avec le Tchad et les préfectures situées dans la zone Nord de la RCA comprennent, notamment la Nana-Mambéré (Bouar), l'Ouham-Pendé (Paoua), l'Ouham (Bossangoa), la Nana-Gribizi (Kaga Bandoro), le Bamingui-Bangoran (Ndélé) et la Vakaga (Birao).

Parmi les flux sortants, la grande majorité des animaux se dirigent vers la République centrafricaine (RCA, 91% des flux sortants). Ces chiffres reflètent à la fois les liens étroits entretenus par les flux transhumants entre le Cameroun et la RCA et les mouvements descendants qui caractérisent le dernier trimestre de l'année. Les flux entrants, représentent 11 % des flux, provenant majoritairement du Tchad (63%)

Par ailleurs, un tiers des flux passant par le Cameroun sont des flux de transit, partant pour la grande majorité du Tchad et se dirigeant vers la RCA et le Congo, mais aussi en provenance du Nigeria et du Niger vers le Congo et la RCA. Ces flux concernent principalement les mouvements allant du Tchad vers la RCA et la République du Congo. Enfin les flux internes, qui représentent 16 % des flux, se dirigent majoritairement de l'Amadoua vers l'Est et au sein de l'Adamaoua.



**Figure 2 : Couloirs de transhumance en RCA**

Source : FAO, 2015

### **III- METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS LIES A LA TRASHUMANCE**

---

L'élaboration dudit document a été conduite selon une démarche participative et analytique incluant toutes les parties prenantes de la PPT et en tenant compte des documentations nationales, sous régionales et internationales en matière de la transhumance. La méthodologie suivie s'articule autour de trois approches majeures à savoir :

- Une revue documentaire ;
- Une analyse approfondie basée sur les expériences de la PPT ;
- Et les documents validés avec les institutions et organisations intervenant dans la transhumance.

#### **3.1- Revue documentaire**

La revue documentaire a permis de passer en revue les informations adéquates sur la transhumance et les études en lien avec ce sujet.

Les sources de documentation qui ont été consultées comprennent, mais sans s'y limiter (i) les documents relatifs aux politiques internationales, régionales et nationales de la transhumance y compris celle transfrontalière.

Le contenu de tous les types de documents sont analysés :

- La recherche cybernétique sur la thématique dans le bassin du Lac Tchad ;
- Les documents de projets ;
- Les documents d'études menées par diverses institutions dont la FAO ;

#### **3.2- Analyse approfondie basée sur les expériences des acteurs de la PPT**

A travers des séances de travail et l'exploration des différents documents d'études de la PPT, les membres de la PPT dont les techniciens du Ministère de l'Élevage, les Organisations de la société civile (OSC) ainsi que les producteurs ruraux ont véritablement contribué par leurs expériences et en se basant sur des sources fiables des données à la formulation et au recueil de ces informations riches en lien avec la transhumance et la gouvernance des ressources agro pastorales.

#### **3.3- Validation du document avec les institutions et organisations intervenant dans la transhumance**

Un atelier national de validation de ce document sera organisé incluant le comité multi-acteurs sur la gouvernance foncière au Tchad, les techniciens du ministère de l'élevage, des organisations des pasteurs, les ONG et les différents projets et programmes concernés par la thématique de la transhumance (facultatif).

## **IV- LES PRINCIPAUX ACTEURS LIES A LA TRANSHUMANCE INTERNE ET TRANSFRONTALIERE ET LEURS ROLES**

---

Au regard de cette analyse fine de la transhumance, il ressort une diversité d'acteurs aux rôles complémentaires, souvent en interaction (et parfois en tension). Voici les principaux acteurs :

### **4.1- Les communautés locales usagers des ressources**

Ils sont les acteurs de base qui exercent le métiers pastoral et agricole en zone rurale. Il s'agit des pasteurs pratiquant la transhumance interne et transfrontalière dans le but de rechercher les ressources naturelles et des agriculteurs qui exploitent la terre par la culture. Ils constituent le premier maillon des acteurs de la transhumance. Il s'agit de :

- Des Communautés pastorales : Principalement des groupes ethniques spécialisés (Peuls/Fulbé, Arabes, Toubou, etc.). Ils sont au cœur du système et détiennent le savoir-faire traditionnel. Parmi ces communautés d'éleveurs, il y ceux qui Déplacent leurs troupeaux saisonnièrement pour accéder aux pâturages et points d'eau à l'intérieur du pays et d'autres qui suivent des axes validés ou non pour accéder aux ressources au-delà des frontières nationales ;
- Agriculteurs sédentaires\* : Concernés par les conflits d'usage des terres ;
- Organisations d'éleveurs & d'agriculteurs :\* Associations ou coopératives locales, régionales ou nationales qui cherchent à défendre leurs intérêts, faciliter l'accès aux ressources, aux marchés ou aux services (comme la FENAPEC au Cameroun ou FNEC en RCA) ;
- Autorités Traditionnelles et Coutumières: Garants des coutumes, elles jouent un rôle majeur dans la gestion locale des ressources, la médiation des conflits et la régulation de la transhumance selon les coutumes ;
- **Les cadres de concertations communautaires** : Ils interviennent pour la promotion de la cohabitation pacifique, la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles en utilisant des mécanismes traditionnels basés sur les Us et coutumes. A titre d'exemple, au Tchad, il y'a les comités d'entente et de médiation (CEM), les Comités nationaux et provinciaux de la transhumance ;
- Propriétaires fonciers (publics/privés) : Détenteurs des terres traversées ou utilisées comme parcours.

#### 4.2- Les institutions nationales et régionales

Les acteurs d'institution aussi bien nationaux que régionaux sont pour la plupart responsables de la régulation légale et de la sécurisation des couloirs de transhumance. Il s'agit de :

Pour les institutions nationales

- Ministères en charge de l'Élevage/Pastoralisme :Responsables des politiques, de la réglementation (transhumance, santé animale), des services vétérinaires, de la gestion des ressources pastorales ;
- Ministères en charge de l'Agriculture : Cruciaux pour la gestion des interfaces cultures-élevage et la prévention/résolution des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- Ministères en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts :\* Gestion des aires protégées, des forêts et des ressources en eau, souvent traversées par les parcours de transhumance. ;
- Ministères de l'Intérieur/Administration Territoriale : Sécurité, gestion des conflits locaux, application des règles de transhumance ;
- Services Techniques Déconcentrés : Représentants des ministères au niveau régional et local (Services d'élevage, Services vétérinaires, Services de l'environnement, Préfectures/Sous-préfectures) ;
- Parlements et le Senat : Adoption des lois relatives au pastoralisme, au foncier, à l'environnement.

Pour les institutions régionales celles qui sont fortement impliquées dans la transhumance sont:

- La CEBEVIRHA (Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques) :\* Institution spécialisée de la CEMAC dédiée à la promotion de l'élevage et de la pêche. Elle joue un rôle central dans l'harmonisation des politiques pastorales, la santé animale régionale, la facilitation de la transhumance transfrontalière et le développement des filières ;
- La CEEAC (Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale) :\* Bien que plus large que la CEMAC, elle a adopté une \*Politique Pastorale Régionale (PPR-CEEAC)\* qui cadre les actions dans les États membres, y compris ceux de la CEMAC ;
- Le COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) :\* Traite des questions d'utilisation des terres et de gestion des écosystèmes forestiers, impactant les parcours pastoraux. ;
- La CBLT (La Commission du Bassin du Lac Tchad ) qui vient d'élaborer la charte de l'eau avec une volonté d'élaborer dans le futur une annexe spécifique dédiée au pastoralisme ;

- Enfin le CILSS (Le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel) qui met en œuvre les grands projets et programmes structurant le développement du pastoralisme au Sahel

#### 4.3- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Ils apportent des contributions financières et techniques à travers les projets et programmes. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la relance des activités promouvant le développement du secteur pastoral par la construction des infrastructures pastorales, la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, mais leurs actions s'inscrivent dans le cours et le moyen termes. Ce sont les cas des projets en cours d'exécution sur la transhumance comme le PAIRIAC, le PARTAC, le PETRA, le PASCO, le Borderland régional (Cf. détail en annexe 1). Il s'agit de :

- Des Organisations Internationales : FAO (pastoralisme et la sécurité alimentaire), OIE (Santé animale mondiale), PNUD, PAM, Banque Mondiale, BAD, AFD, GIZ, UE, DDC et d'autres Coopérations bilatérales, etc.
- ONG Internationales : CARE, OXFAM, ACF, CONCORDIS, HD, VSF-, etc. Intervenant sur l'appui aux communautés, la résilience, la gestion des conflits, la santé animale communautaire, comme les organisations internationales, elles mobilisent les financements à l'étranger et apportent un appui technique et organisationnel dans la résolution des problèmes du secteur pastoral au niveau local

#### 4.4- Les acteurs de la Société Civile et de la Recherche

Parmi ces acteurs on peut citer :

- Les ONG Nationales et Locales : souvent très actives sur le terrain dans l'appui direct aux pasteurs, la médiation des conflits, la promotion des droits, la gestion des ressources naturelles. Dans le plupart des cas les Association des éleveurs jouent également des ONG locales. Exemples des Confédérations CONFIFET et la COPAFIB Au Tchad, APESS et Mbouskoda au Cameroun et enfin la FNEC en RCA ;
- Les Instituts de Recherche : IRAD (Cameroun), IRED & ITRAD (Tchad), ICRA (RCA) et les universités. Ils produisent des connaissances sur les systèmes pastoraux, l'impact climatique, la santé animale, les dynamiques sociales ;
- Médias :Sensibilisation, information sur les enjeux pastoraux.

#### 4.5- Les acteurs Économiques

Les acteurs économiques sont également des acteurs clés dans la transhumance. Il s'agit de :

- Les commerçants de bétail : Intermédiaires essentiels pour la vente des animaux et l'accès aux marchés urbains ou internationaux ;
- Les fournisseurs d'intrants : Aliments pour bétail, produits vétérinaires, matériel ;
- Les transformateurs : Abattoirs, laiteries (encore peu développées pour le pastoralisme mobile) ;
- Les transporteurs : Cruciaux pour le déplacement du bétail vers les marchés éloignés.

#### 4.6- Récapitulatif des acteurs de la transhumance et leur rôles

Nous récapitulons dans le tableau ci-dessous ces différents acteurs , leurs responsabilités dans la transhumance et leurs préoccupations majeures

Tableau 2 : Synthèse des rôles clés par acteur

<b>Acteurs</b>	<b>Responsabilités principales</b>	<b>Préoccupations majeures</b>
Acteurs institutionnels	Régulation légale, sécurité des couloirs	Harmonisation des politiques, investissements pastoraux
Éleveurs transhumants	Déplacement saisonnier des troupeaux	Accès aux pâturages, sécurisation des ressources
Agriculteurs locaux	Mise en culture des terres	sécurités des parcelles agricoles, prévention conflits
ONG internationales	Financement, coordination technique	Conservation biodiversité, gestion participative des ressources
Chefs traditionnels	Médiation coutumière, résolution conflits locaux	Respect des us et coutumes, Transhumance apaisée
Institutions de recherches	Production des connaissance	Vulgarisation de données, valorisation de données
Médias publics & privés	Production des informations, la communication des informations	Changement de comportement,

Ce tableau général bien qu'en grande partie commun aux trois pays, les réalités diffèrent d'un pays à un autre comme décrit ci-dessous en annexe 2

## **CONCLUSION**

---

La présente cartographie décrit sommairement l'ensemble des acteurs liés à la transhumance interne et transfrontalière ainsi que leurs rôles dans la zone transfrontalière entre le Tchad, la Centrafrique (RCA) et le Cameroun. En effet, sous l'effet de la pression démographique, des conflits armés, des changements climatiques et de l'insécurité transfrontalière, l'on observe une forte pression sur les ressources entraînant par conséquence une nécessité accrue à la pratique de la transhumance dont celle transfrontalière.

L'état des lieux réalisé a fait ressortir les contraintes majeures de la transhumance, ce qui permet une meilleure formulation des propositions d'adaptation et d'amélioration de la transhumance aux regards de ces contraintes, des grands enjeux et défis auxquels elle fait face.

La transhumance est aujourd'hui devenue complexe et génère des conflits d'usage, d'où la nécessité d'encadrement et d'accompagnement de cette activité et des acteurs impliqués. Cela requiert des efforts intégrés de toutes les parties prenantes notamment les acteurs régionaux, étatiques, et locaux en tenant compte des législations nationales, sous régionales et internationales en matière de gestion de la transhumance et du contexte actuel.

### **Bénéficiaires**

- Communauté économique des États de l'Afrique centrale, CEEAC
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, FAO
- Projet Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits liés à la Transhumance transfrontalière en République du Tchad, en République du Cameroun et en République Centrafricaine (RCA)

**Auteurs** : Plateforme Pastorale du Tchad<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [Plateformepastorale2013@gmail.com](mailto:Plateformepastorale2013@gmail.com)

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

- (1) **Bourbouze A., 2018.** Les grandes transformations du pastoralisme méditerranéen et l'émergence de nouveaux modes de production, CIHEAM Montpellier, 7 p
- (2) **Gonné B., Aoudou D.S. et Ganota B., 2017.** Plan de gestion des ressources naturelles et de partage de terres entre les populations d'accueil, les déplacés, les retournes et les refugies dans les départements du Logone et Chari et du Mayo Sava Extrême-nord du Cameroun. Centre d'Études de Recherche en Paix Sécurité et Intégration, PNUD, 74p.
- (3) **USAID (2019)** Lake Chad Basin- Complex Emergency Fact sheet No.5 (2019); Highlights of Key Development Statistics
- (4) **Hiernaux P., Mamadou O. D. et Mohamed H. A., 2018.** Au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-sahel-maintenir-l-elevage-pastoral-pour-s-adapter-au-changement-climatique\\_5388932\\_3212.html?xtmc=sahel&xtcr=2](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-sahel-maintenir-l-elevage-pastoral-pour-s-adapter-au-changement-climatique_5388932_3212.html?xtmc=sahel&xtcr=2)
- (5) **Union Africaine, 2013.** Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique : sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales. Département de l'Économie Rurale et de l'Agriculture, 56p.
- (6) **Felix, W. Z., Genesis, T. Y., and Abdouraman T. (2017).** Seasonal Migration and Settlement around Lake Chad: Strategies for control of Resource's in an increasing Dry Lake. [www.mdpi.com/journal/resources6\(41\); doi:10.3390/resources6030041](http://www.mdpi.com/journal/resources6(41); doi:10.3390/resources6030041).
- (7) **Nugteren, Henk et Le Côme, Catherine. Sous l'édition de : Fred Zaal, Thea Hilhorst et Jacqueline Sluijs. 2016.** Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest.
- (8) **Binot A., Castel V., Caron A. 2006.** "L'interface faune-bétail en Afrique de l'ouest". Sécheresse vol. 17, (1-2), janvier-juin 2006
- (9) **Abdourahamani, Mahamadou., et Maman. Mato. Waziri. 2019.** "De l'insécurité de Boko Haram au conflit intercommunautaire dans le lac Tchad. Le conflit Peuls/Boudouma au Niger." In le Tchad des lacs : les zones humides sahéliennes au défi du changement global. IRD éditions, 225–238. doi: 10.4000/books.irdeditions.30732.
- (10) **African Union (2018)** Regional Strategy for the Stabilization, Recovery & Resilience of Boko-Haram- Affected Areas of the Lake Chad Basin
- (11) **Magrin G. et de Montclos M-A.P., 2018.** Crise et développement La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram. AFD, 294p.
- (12) **Mahamadou Abdourahamani (2020)** : Les éleveurs de la rive nigérienne du lac Tchad face à Boko Haram : entre mobilités forcées et revendications identitaires, Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines, DOI: 10.1080/00083968.2019.1700811

(13) **Saïbou I., 2007.** La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad. Une nouvelle modalité de banditisme transmigrant, Polis. Revue Camerounaise de sciences politiques.

## ANNEXES

---

Annexe 1 : les différents projets pastoraux en cours d'exécution

Partenaires	Projets	Zones d'interventions	Périodes/Durées
La FAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits liés à la transhumance transfrontalière au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine ;</li>   <li>- Projet d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale (PARTTAC)</li> </ul>	Logone Oriental et Moyen-Charî	2024-2025 (fin Déc, 2025)
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'appui à l'intégration régionale et à l'investissement en</li> <li>- Afrique centrale (PAIRIAC)</li> </ul>	Afrique centrale	Fin mai 2026
Banque Mondiale	- Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel-2 (PRAPS)	13 provinces	Fin 2027
CA17	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'appui à l'élevage pastoral (PREPAS)</li>   <li>- P2RS</li> </ul>	Batha, Wadi-Fira et Ennedi	Fin 2027
BAD	- Projet d'appui à la chaîne des valeurs -Viande-lait		De 2024 à 2027
GIZ	- Projet Transhumance Pacifique et Inclusive dans la région du Lac Tchad (PETRA)		06 ans à partir de janvier 2026
HD/CONCORDIS	- Projet régional « Borderlands	Moyen Charî et les deux Mayo Kebbi	Octobre 2024 Octobre 2028

Annexe 2 : la diversité des acteurs au Cameroun, Tchad et la RCA.

Pays	Échelle d'intervention	Principaux groupes d'acteurs liés à la transhumance	Acteurs
Tchad	Internationale	<p>1- <u>Organismes des Nations unies et les partenaires techniques/financiers</u></p> <p>2- <u>ONG internationales et nationales</u></p>	<p>Acteurs des organismes : FAO, WFP, UE, BM, OIM...</p> <p>Acteurs des ONG : ACF, GIZ, Concordis, DRC, AEN....</p>
	Régionale et sous régionale	<u>Institutions régionale et sous régionales africaines</u>	Acteurs : UA, CEEAC, CBLT, CILSS, CEBEVIRHA, plateformes des producteurs sous régionales (RBM, APESS, ROPPA...)
	Nationale	<p>1- <u>Institutions Étatiques</u></p> <p>2- <u>Société civile nationale du secteur agropastoral</u></p> <p>3- <u>Universités et écoles de formation</u></p>	<p>Acteurs : Ministère en charge du développement rural (élevage, agriculture, environnement, eau...), Ministère de la Santé, Ministère de l'éducation...</p> <p>Acteurs : CONFIFET, COPAFIB, CONORET, CONFENET, RCNBT, ADET, FNBT, FNTT, SNCEBT, KAWTAL...)</p> <p>Auteurs : IRED, ITRAD, ENATE, INSTA, INSTEM...</p>
	Provinciale et locale	<p>1- <u>Autorités administratives et traditionnelles</u></p> <p>2- <u>Cadres de concertation communautaire</u></p>	<p>Acteurs : Gouverneurs, préfets, sultans, chefs de canton et de tribu, les responsables de la sécurité...)</p> <p>Acteurs : CEM, CPT...)</p>
	Provinciale et locale	Associations des jeunes et des femmes, les militaires et administrateurs frontaliers, les services techniques déconcentrés	Les jeunes, les femmes, forces de défense et de sécurité, les délégations provinciales en charge de développement rural

Cameroon	Internationale	<p>1- <u>Organismes des Nations unies et les partenaires techniques/financiers</u></p> <p>2- <u>ONG internationales et nationales</u></p>	Acteurs des organismes : FAO, BM... Acteurs des ONG : ACF, GIZ, PARI, Plan International.....
	Régionale et sous régionale	<u>Institutions régionale et sous régionales africaines</u>	Acteurs : UA, CEEAC, CBLT, CILSS, CEBEVIRHA, plateformes des producteurs sous régionales (APESS, ROPPA...)
	Nationale	<p>1- <u>Institutions Étatiques</u></p> <p>2- <u>Société civile nationale du secteur agropastoral</u></p> <p>3- <u>Universités et écoles de formation</u></p>	<b>Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA):</b> <b>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER):</b> Acteurs : Mbouskouda, APESS Acteurs : INS et IRAD
	Provinciale et locale	<u>Services techniques de l'État</u>	Acteurs : Délégations Régionales à l'Élevage, à la Pêche et aux Industries Animales (DREPIA)
RCA	Internationale	<p>1- <u>Organismes des Nations unies et les partenaires techniques/financiers</u></p> <p>2- <u>ONG internationales et nationales</u></p>	Acteurs des organismes : FAO, BM, PAM, EU... Acteurs des ONG : ACF, GIZ, COOPADEM, PCPT....
	Régionale et sous régionale	<u>Institutions régionale et sous régionales africaines</u>	Acteurs : UA, CEEAC, CBLT, CILSS, CEBEVIRHA, plateformes des producteurs sous

			régionales ( APRESS, ROPPA...)
Nationale	<p>1- <u>Institutions Étatiques</u></p> <p>2- <u>Société civile nationale du secteur agropastoral</u></p> <p>3- Universités et écoles de formation</p>	<p><b>Ministère de l'élevage et de la santé animale</b></p> <p><b>Ministère de l'agriculture et du développement rural</b></p> <p><b>Agence nationale de développement de l'élevage</b></p> <p>Acteurs : FNEC</p>	
Provinciale et locale	Groupements des jeunes et des femmes agropasteurs, et les, les services techniques déconcentrés	Les jeunes, les femmes, les délégations provinciales en charge de développement rural	

❖